



CATEGORISATION DES LICENCES

PROGRAMME 2018



Catégorisation des Cavaliers (1/4)

Objectifs de la nouvelle catégorisation des cavaliers:

- Normaliser les niveaux des cavaliers en créant un cadre réglementaire pour la participation aux épreuves ;
- Protéger les cavaliers débutants en s'assurant de leurs niveau technique avant de participer aux épreuves ;
- Assurer un suivi minimum du degré technique des cavaliers et matérialiser leur évolution à travers des tests de niveau obligatoire;
- Valoriser les entraîneurs et les clubs par la mise en place des brevets d'entraîneurs ;
- Valoriser les évaluateurs à travers des cycles de formation et de recyclage.



Catégorisation des Cavaliers (2/4)

Les nouvelles licences:

- Licence pratiquant: Ne permet pas la participation aux concours/courses. Permet la couverture des cavaliers pendant les séances d'entraînement de saut d'obstacle ou d'endurance.

Pour le saut d'obstacle:

- Licence Initiation: Obligatoire pour la participation aux épreuves d'initiation (max 60cm).
- Licence Qualification: Obligatoire pour la participation aux épreuves préparatoires (70cm à 100cm), permet la participation aux CSO*.
- Licence Compétition: Obligatoire pour la participation aux épreuves de compétition (CSO*, CSO**, CSO***), permet la participation à l'épreuve préparatoire (90cm/100cm).

Pour l'endurance:

- Licence Initiation: Obligatoire pour la participation aux courses de moins de 50 Km.
- Licence Qualification: Obligatoire pour la participation aux épreuves préparatoires de moins de 80 Km.
- Licence Compétition: Obligatoire pour la participation aux courses de 80 Km et plus.



Catégorisation des Cavaliers (3/4)

Modalités d'attribution des licences

- Pour les cavaliers ayant participé à des concours antérieurement au 31/12/2011, **la licence est déclarative**: Les responsables des clubs doivent fournir la liste de leurs cavaliers en précisant la catégorie de licence choisie.
- **Pour les nouveaux cavaliers :**
- la licence Pratiquant est attribué à la demande du club.
- La licence initiation, la licence qualification et la licence compétition ne sont attribués qu'après le passage d'un degré sous le contrôle d'un ou plusieurs évaluateurs désignés par la FTSE conformément au règlement officiel des degrés. Les passages des degrés sont organisés à la demande des clubs et selon la disponibilité des évaluateurs.
- Saut d'obstacles:
 - ✓ Degré Initiation: Permet d'obtenir une **Licence Initiation**
 - ✓ Premier Degré: Permet d'obtenir une **Licence Qualification**
 - ✓ Deuxième Degré: Permet d'obtenir une **Licence Compétition**
- Endurance:
 - ✓ Degré Initiation: Permet d'obtenir une **Licence Initiation**
 - ✓ Premier Degré: Permet d'obtenir une **Licence Qualification**
 - ✓ Deuxième Degré: Permet d'obtenir une **Licence Compétition**



Catégorisation des Cavaliers (4/4)

Tableau des tarifs annuels des licences

Type de Licence	Frais de Licence	Cotisation Assurance	Total	Couverture des Soins Annuels
<u>Licence Pratiquant</u>	15 DT	30 DT	45 DT	1 300 DT
		45 DT	60 DT	3 000 DT
		100 DT	115 DT	4 500 DT
<u>Licence Initiation</u> & <u>Licence Qualification</u>	30 DT	30 DT	60 DT	1 300 DT
		45 DT	75 DT	3 000 DT
		100 DT	130 DT	4 500 DT
<u>Licence Compétition</u> & <u>Licence Officiel</u>	45 DT	30 DT	75 DT	1 300 DT
		45 DT	90 DT	3 000 DT
		100 DT	145 DT	4 500 DT
<u>Droits de Mutation</u>	-	-	10 DT	-